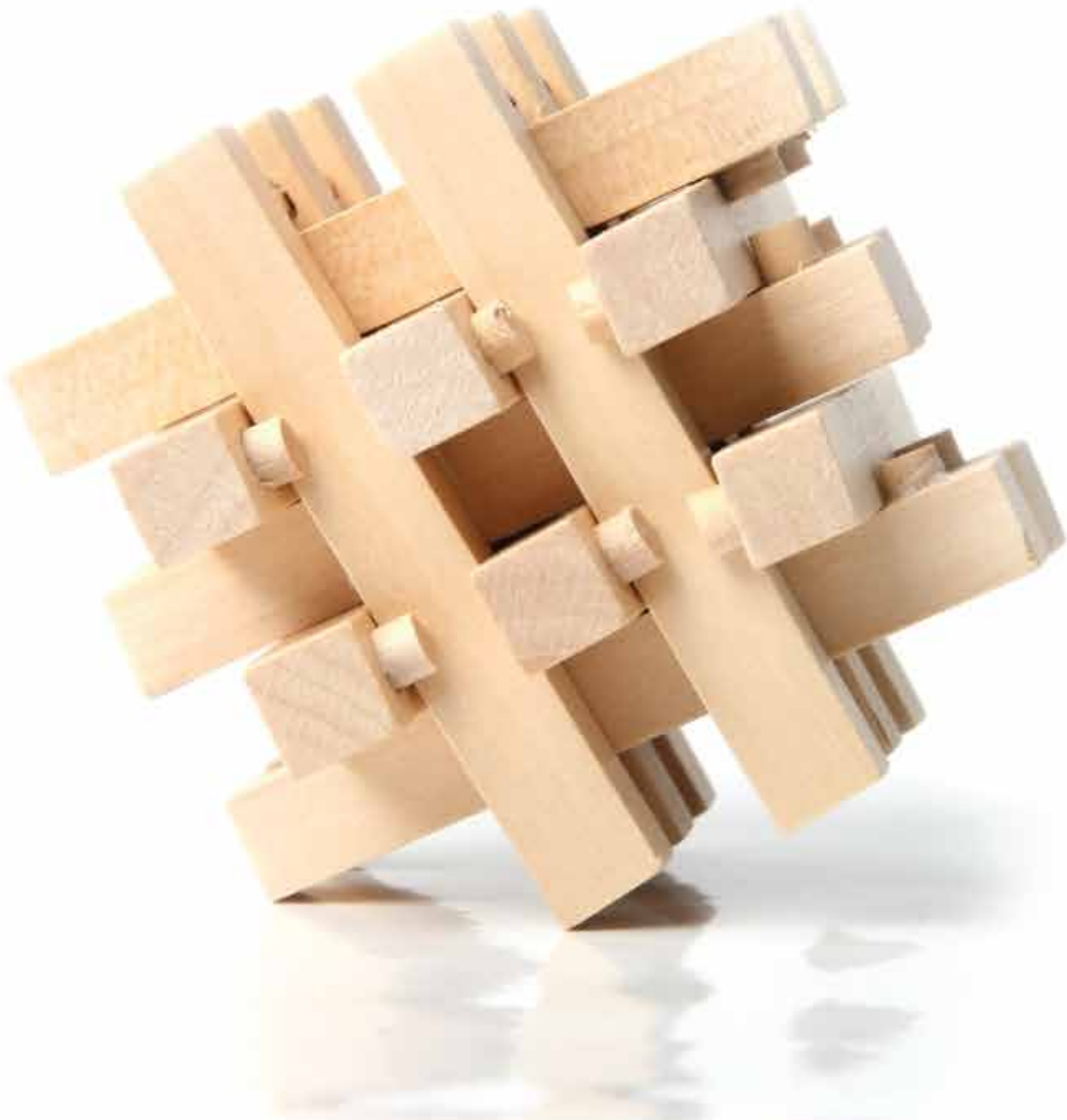


CONTRIBUENT à paver le chemin vers un **MIEUX ÊTRE**





Qu'est-ce que le service de **psychologie** ?

Les psychologues scolaires s'engagent dans des activités qui favorisent, développent, restaurent ou maintiennent le fonctionnement optimal et le bien-être de l'élève. Leur travail comprend des activités de consultation, d'évaluation et d'intervention.

Les psychologues interviennent auprès d'élèves qui présentent des problématiques diverses, par exemple des difficultés d'apprentissage, des troubles cognitifs, des troubles du comportement, des troubles du contrôle des impulsions, des problèmes affectifs, des difficultés liées à la douance, des troubles du spectre de l'autisme ou des problèmes de santé mentale. Dans tous les cas, les élèves qui sont référés vers eux doivent présenter des difficultés qui entravent leurs apprentissages ou leur adaptation au milieu scolaire.

Par ses connaissances, le psychologue scolaire est un intervenant clé pour supporter les différents acteurs et partenaires du milieu de l'éducation.

Le psychologue doit être titulaire d'un doctorat et membre de l'Ordre des psychologues du Québec. Certains actes professionnels leur sont réservés en vertu de la loi.

Leurs actions **au quotidien**

- Développent ou améliorent les compétences et les habiletés des personnes qui interviennent au quotidien auprès des enfants en difficulté.
- Proposent des adaptations de l'environnement ou du milieu de vie afin d'atténuer les difficultés des élèves.
- Offrent des conseils au personnel enseignants et aux intervenants afin de favoriser la compréhension des besoins d'un élève ou d'un groupe.
- Participent, avec le personnel enseignant, à l'élaboration de stratégies d'intervention devant être mises en œuvre en classe.
- Discutent avec les parents de leur enfant afin d'assurer une meilleure compréhension des besoins et des capacités de ce dernier.
- Peuvent faire des recommandations à la direction d'école quant au classement des élèves.
- Collaborent avec les partenaires du réseau de la santé, des services sociaux ou du milieu communautaire afin de permettre des interventions cohérentes auprès des élèves.
- Effectuent des évaluations dans le but de dépister, d'identifier et de comprendre la nature des difficultés des élèves et de contribuer à la mise en œuvre d'interventions adaptées. Leur évaluation peut également contribuer à établir un diagnostic psychologique et permettre de diriger l'élève vers une autre ressource professionnelle.
- Peuvent offrir un suivi individuel à des élèves présentant des problèmes de comportements ou toute difficulté qui entraîne de la souffrance ou de la détresse psychologique. Ce suivi vise à actualiser le plan d'intervention auprès de l'élève.
- Interviennent lors de situations de crise afin de stabiliser l'élève, la classe ou le milieu scolaire.

Une **offre accrue** de ce service **permettrait...**

- D'étendre les évaluations psychologiques à un plus grand nombre de jeunes en difficulté, selon le jugement clinique du psychologue.
- De s'assurer que les moyens et les stratégies recommandés sont bien adaptés à l'élève et au milieu scolaire.
- D'accompagner et de soutenir plus rapidement les élèves aux prises avec un trouble de santé mentale, des perturbations comportementales, une souffrance ou une détresse psychologique.
- D'offrir du soutien et des conseils de façon plus soutenue aux différents acteurs du milieu scolaire et aux parents.
- De promouvoir une lecture systémique et globale afin de mieux prendre en charge les élèves ayant des problématiques complexes.
- De planifier, d'organiser et d'animer des programmes préventifs et des activités de formation propres à la réalité des milieux et destinés aux élèves, aux parents et aux divers intervenants.
- D'améliorer les liens avec les partenaires de la santé, des services sociaux et des milieux communautaires.